

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Bibliographie. La France dans l'Afrique du Nord

Journal de la société statistique de Paris, tome 28 (1887), p. 279-280

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1887__28_279_0

© Société de statistique de Paris, 1887, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

BIBLIOGRAPHIE.

La France dans l'Afrique du Nord, par M. Louis Vignon (1).

Dans ce nouvel ouvrage, M. Louis Vignon expose les conditions dans lesquelles se développent notre colonisation en Algérie et notre protectorat en Tunisie. Les données

(1) Librairie Guillaumin, 14, rue de Richelieu.

statistiques les plus récentes y sont accompagnées d'intéressants commentaires et de judicieux aperçus.

L'agriculteur et l'industriel ayant quelque désir d'émigrer, si toutefois on peut appeler émigration une traversée de vingt-huit heures, trouveront dans ce livre de précieux renseignements sur le régime, la vente, le prix des terres ; sur les cultures, les mines, le commerce, les voies de communication, les impôts, les institutions de crédit, les travaux d'irrigation, le régime douanier, etc. De son côté, le législateur et l'administrateur y puiseront d'excellentes inspirations pour les réformes à réaliser. Mais l'originalité la plus saisissante de cette œuvre réside dans les chapitres *Question religieuse* et *Question indigène*. Nous regrettons de ne pouvoir en donner ici qu'une succincte analyse.

Il ne faut pas oublier, en effet, que par son établissement en Afrique, la France est devenue une puissance musulmane et une puissance arabe. Les derniers événements qui se sont produits en Afrique ont eu la religion pour principale cause. Or, la religion musulmane compte dans les diverses régions du globe près de 200 millions d'adeptes dont le grand maître règne à Constantinople. La France ne peut donc se désintéresser des évolutions religieuses du monde musulman.

M. Louis Vignon signale le nombre et la force des congrégations religieuses établies en Algérie et en Tunisie, particulièrement l'ordre des Senouseya qui dispose de puissants moyens d'action et dont l'hostilité à notre établissement en Afrique est attestée par les faits.

En présence de cet antagonisme de races et de religions, dans cette France africaine, où, sur dix habitants, il n'y a qu'un chrétien contre neuf musulmans, on reconnaît la nécessité d'une politique de concorde, d'une administration paternelle, d'une conquête morale et vraiment humaine complétant la conquête militaire. En un mot, le système d'extermination et de refoulement doit céder définitivement la place à une politique de « pénétration ».

Ce rêve de pacification morale, de séduction philosophique du peuple conquérant à l'égard du peuple conquis est-il irréalisable ? Ne peut-on espérer une fusion progressive des populations musulmanes et des populations chrétiennes ? La Bible et le Koran n'ont-ils pas de nombreux points communs ? L'État, dans cette circonstance exceptionnelle, ne peut-il pas favoriser la mise en lumière des vérités éternelles enseignées par les diverses religions ? Le respect mutuel des pratiques et des croyances n'éteindrait-il pas peu à peu le fanatisme originel du musulman ? Quoi qu'il en soit, de grands efforts sont à tenter pour l'assimilation générale des droits et des devoirs de tout citoyen français ou francisé.

Parmi les mesures politiques à adopter pour les indigènes, M. Louis Vignon signale les exemples donnés par la Russie et l'Autriche qui soumettent leurs sujets musulmans au service militaire.

D'autre part, les indigènes ne sont actuellement représentés que dans les assemblées locales. Il y aurait justice et utilité à leur donner des droits politiques.

Pourquoi, en effet, traiter moins favorablement les indigènes algériens que les noirs des Antilles, les Indiens ou les Juifs d'Algérie ? Alors que 16 millions d'impôts directs pèsent sur les indigènes, nous n'accordons à ceux-ci pour leurs écoles que 79,000 fr. Ces écoles sont fréquentées par 7,000 enfants seulement apprenant notre langue !

L'œuvre de colonisation entreprise par la France en Afrique ne sera pas achevée tant que la question religieuse et la question *indigène* ne sera pas résolue. Telle est la conclusion de M. Louis Vignon, notre honorable collègue de la Société de statistique de Paris.

Eugène MINOT.